

LE COLLECTIF DES ETUDIANTS ET L' INTERSYNDICALE DU POLE UNIVERSITAIRE DE LA GUYANE

COMMUNIQUE

Le collectif étudiant et l'intersyndicale tiennent à faire part de leur plus grande perplexité face au message adressé par la présidente de l'UAG à la communauté universitaire le 12 juin 2014.

La présidente y déplore que des versions non actualisées des décrets de création de l'université de Guyane et de l'université des Antilles aient été transmises à la communauté universitaire.

Elle y explique aussi que la lettre du ministère demandant la réunion des instances pour donner un avis sur les projets de décret lui serait parvenue seulement le 14 mai « à 3h16 du matin » et que les délais étaient « trop courts pour réaliser ce qui était demandé ».

Madame la présidente découvre-t-elle par hasard qu'une évolution institutionnelle majeure doit avoir lieu incessamment ? Madame la présidente sait depuis maintenant neuf mois que l'université de Guyane doit être créée. Qu'a-t-elle fait depuis neuf mois pour préparer la transition ? Les premières versions du décret ont commencé à circuler dès le mois de janvier et elles mentionnaient la consultation des différentes instances qu'il aurait été bon de commencer dès lors à préparer.

Une communication médiatique savamment orchestrée autour de l'« affaire CEREGMIA » constitue pour l'équipe présidentielle un opportun écran de fumée permettant de masquer son impréparation, sa mauvaise volonté, voire sa volonté de sabotage vis-à-vis de l'université de Guyane. Il faut noter que vue de Guyane, cette « affaire CEREGMIA » a quelque chose d'assez folklorique. En effet, les deux personnes à qui la Présidente avait délégué la gestion du Pôle, l'ex vice-président du Pôle Guyane et l'ex directeur de l'IESG – qui est toujours vice président du Conseil d'Administration de l'UAG-, sont deux membres du CEREGMIA, qui jusqu'à la grève recrutaient activement pour leur laboratoire. Ces deux personnes ont à leur actif de l'avoir visiblement très mal informée sur les attentes et les frustrations de la communauté universitaire de Guyane, si l'on en croit le mépris avec lequel les légitimes revendications de cette dernière ont été traitées. Il n'en demeure pas moins que la présidente a toujours soutenu activement leur mode de gestion du Pôle Guyane, pourtant massivement désavoué par la communauté universitaire locale.

La présidente peut bien invoquer le blocage en Guadeloupe ou ses démêlés avec le CEREGMIA, il n'en demeure pas moins qu'une équipe présidentielle digne de ce nom doit être capable de traiter plusieurs problèmes en même temps. Ce n'est visiblement pas le cas ici.

Par ailleurs, vaut-il mieux communiquer à la communauté universitaire une version non actualisée du décret ou ne rien lui communiquer du tout ? Comme nos collègues guadeloupéens, nous constatons que la présidente et son équipe négocient directement avec le ministère sans jamais informer la communauté universitaire, ce qui nous paraît une curieuse conception de la démocratie et de la transparence pourtant évoqués à longueur de courriers.

Enfin, l'ICE note dans le courrier de la Présidente qu'il serait prévu une « prise en charge par le Ministère des supports nécessaires à l'accueil des personnels qui exerceraient leur droit d'option ». L'ICE tient à affirmer ici sa vigilance. Il n'est pas question qu'un seul support d'emploi parmi ceux qui existent déjà sur le Pôle Guyane ou ceux qui ont été promis par le ministère à la future Université de Guyane soit détourné vers l'Université des Antilles, université déjà largement surdotée, ainsi que l'ont souligné les différents rapports, notamment celui de la Cour des comptes. Le service public d'enseignement supérieur et de recherche en Guyane est déjà au bord de l'asphyxie, ce qui a été reconnu par tous les observateurs extérieurs. Le non respect du protocole d'accord en la matière serait un motif majeur de mobilisation pour la communauté universitaire et la société guyanaise toute entière.

L'Intersyndicale et le Collectif Etudiant

